

PREFET DU CALVADOS

COMPTE RENDU DES OPERATIONS DE REGULATION A TIR
D'ANIMAUX D'ESPECES CLASSEES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS

AUTORISATION PREFECTORALE N°.....

NomPrénom.....

➤ **ATTENTION :** Il convient de renseigner précisément le nombre d'animaux régulés, la nature des dommages occasionnés par les espèces régulées ainsi que leur montant financier en euros.

Ces données sont indispensables pour la motivation des demandes de classement de ces espèces en tant qu'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (classement préfectoral ou ministériel).

Espèces	Nombre de spécimens prélevés	Communes de régulation et précision de l'ancienne commune si nécessaire <small>(communes fusionnées)</small>	Dégâts dans les cultures			Autres dégâts		
			Type de culture (blé, maïs, vergers, etc.)	Surface détruite en hectare	Estimation des dégâts en euros	Type de dégâts à préciser (poussins, volailles, œufs, appellant, veaux, bâche à silo, etc.)	Nombre	Estimation des dégâts en euros
Renard			X					
Corneille noire								
Corbeau freux								
Etourneau sansonnet								
Pie bavarde								
Pigeon ramier								
TOTAL	X					X		

! Cellules non grisées à remplir obligatoirement

A retourner IMPERATIVEMENT au plus tard le 30 septembre de l'année de l'autorisation individuelle préfectorale à la DDTM par voie dématérialisée : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-des-operations-de-regulation-a-tir-d-especes> ou par message électronique à l'adresse suivante : ddtm-chasse@calvados.gouv.fr ou par courrier.

Ale

signature